

Excusés

M. Dominique BOUTEILLER
Mme Antoinette GILLET
M. Sébastien MAIRE
M. Christophe STRICKER

L'ordre du jour étant la campagne emplois 2006, M. BERGER présente le calendrier des opérations qui se dérouleront de mai à septembre 2005 :

- retour des demandes à la Présidence pour le 10 mai 2005
- courant mai : consultation des Instances sur les listes de postes vacants et les demandes de création
- début juillet : réunion des 3 conseils

Le vote du CA sur la campagne emplois 2006 interviendra en septembre 2005.

Des documents de travail sur les postes IATOS et enseignants sont distribués aux membres du Conseil.

I - IATOS (voir tableau)

*** Postes vacants ou susceptibles de l'être**

M. BERGER explique les propositions qui sont faites aux membres du Conseil :

1) Le poste ADT Imprimerie : actuellement la politique de l'Université n'est pas de développer les imprimeries. Le marché "photocopies" a été attribué à une imprimerie de Nancy. Dans le passé, des regroupements d'imprimeries avaient été envisagés, mais des problèmes techniques ont rendu la mise en réseau impossible. La commission nationale de contrôle des matériels d'imprimerie (CIMIR) avait donné son accord, lors du renouvellement des photocopieurs, pour une machine de haut niveau en médecine, et 2 machines de moyen tirage pour les autres UFR : Droit, IUT et Sciences.

Le fonctionnement actuel est toujours basé sur cette répartition ; l'imprimerie de l'UFR ST, en plus de la reprographie, conserve une partie encre servant principalement aux journaux "Tout l'U" et "En Direct". Cette partie est à sauvegarder. Après le départ de Madame MOUCHOTTE, il restera 3 personnes à temps plein : 1 ADT polyvalent, 1 AGT polyvalent sur poste gagé et un contractuel infographiste.

M. BERGER propose que le poste ADT, vacant après le départ en retraite de Madame MOUCHOTTE, soit réservé pour la promotion d'un agent AGT sur liste d'aptitude.

Le poste d'AGT, fléché accueil logistique permettrait la promotion du personnel AST chargé de l'accueil. Il rappelle que le poste AGT était classé l'an dernier en 2^{ème} position, dans les demandes de création ; en 1^{ère} position figurait le poste AGT animalier qui, en raison du transfert prochain du Laboratoire de Neurosciences à l'UFR Médecine, n'est plus prioritaire, et en 3^{ème} position se trouvait le poste d'ASI pour le LIFC dont la demande a été satisfaite par un changement de personne (ASI) ainsi qu'un poste de IGE ouvert au concours.

M. TATIBOUET fait remarquer que le Laboratoire d'informatique n'a rien gagné avec cet échange, réalisé rapidement ; si un IGE remplace un IGR, c'est plutôt une perte.

2) Le poste IGR libéré par le départ en retraite de M. VARCHON fera partie de la campagne 2006, des précisions sur le concours restent à donner.

3) Le poste AST, susceptible d'être vacant, est proposé pour un recrutement COTOREP, afin de permettre à une personne ayant un handicap de terminer sa carrière.

4) Un poste AST, est réservé Loi Sapin pour intégrer un personnel contractuel

5) Le poste SASU, vacant suite au congé parental, reste ouvert au mouvement interne, en scolarité, école doctorale ou examens.

M. Serge ANDRE se félicite de ces propositions qui correspondent à ce que l'on pouvait attendre, et estime que la Commission a travaillé utilement.

Il demande si l'on a des informations sur l'Imprimerie.

M. BERGER répond que ce qui fait la valeur de l'Imprimerie de l'UFR ST, c'est la partie "encre". Il faut la conserver. Le regroupement avec l'imprimerie de l'UFR Médecine n'est pas à l'ordre du jour, mais sur le campus de la Bouloie, des rapprochements seraient envisageables.

*** Demandes de créations**

M. BERGER signale qu'il n'est pas certain d'avoir reçu toutes les demandes de création, il propose de faire le point sur la situation des postes avant les vacances.

En ce qui concerne les demandes reçues :

- Secrétariat Ecoles Doctorales : actuellement, 4 personnes sont affectées au pôle master/doctorat, une personne contractuelle s'occupe des écoles doctorales, la demande ne semble pas justifiée, on fera avec nos moyens.

- Secrétariat Géosciences : la difficulté vient de la partie apprentissage ; néanmoins la région donne une subvention pour les besoins supplémentaires liés à l'apprentissage, il y aurait donc là une possibilité de recruter une contractuelle.

M. VERNOTTE déclare qu'un CDD dure 10 mois.

M. BERGER ajoute qu'en cas de recrutement d'un(e) contractuel(le) à 50% ou 70%, il y a une possibilité de prolonger le contrat au-delà.

- IGE : Physique Moléculaire. Dans ce laboratoire, se trouve un puissant calculateur ; en 1997 des moyens ont été donnés par le ministère pour recruter un IGE, or ces moyens ayant été retirés, un poste d'IGR a été créé et partagé entre physique (40%) et mathématiques (60%) or l'IGR nommé n'a pas le profil "réseaux" demandé par le laboratoire de physique moléculaire, d'où leur besoin en IGE ayant compétence dans les systèmes.

- IGR BAP E et ASI pour le laboratoire d'informatique

M. TATIBOUET précise que la priorité est pour l'IGR. Il serait chargé de pérenniser les expériences acquises et faire le lien avec les chercheurs recrutés sur contrat.

- En géosciences : un poste de Technicien et un poste d'IGE. L'an dernier, un poste d'IGE Chimie a été repositionné au SERAC au service de plusieurs laboratoires. Les indicateurs montrent que géosciences est relativement bien doté.

- un poste d'ASI au laboratoire d'optique

Mme Catherine PELLET apporte des précisions : le départ en retraite de M. GUIGNARD, CNRS, ne sera pas forcément compensé. M. GUIGNARD s'occupait du réseau. Il va falloir restructurer le service.

- Au laboratoire de neurosciences, un poste d'ASI pour le développement du travail sur les cellules souches. L'appui technique est aujourd'hui limité à une personne promue récemment AGT. Si le laboratoire déménage à l'UFR Médecine, il trouvera un appui en biologie moléculaire.

M. Serge ANDRE constate que d'année en année, il y a de moins en moins de demandes. On se trouve déjà dans un système paralysé, où l'on doit embaucher des personnes en CDD.

En géosciences, des postes ont été pris et non redonnés ; aujourd'hui il manque des techniciens.

Il y a 10/15 ans, on demandait 60 postes, aujourd'hui on en propose une dizaine, on aura bientôt plus besoin de faire des demandes. M. BERGER trouve cette remarque justifiée, néanmoins le nombre de créations étant en baisse, il paraît inutile de demander beaucoup de créations. Désormais, la dotation de fonctionnement ne suffit plus ; les moyens apportés par les contrats européens et autres sont plus importants, mais ils sont contractuels.

M. Gilles BOSSUET intervient sur la précarisation de l'emploi. Il pense que l'on pourrait concevoir des postes provisoires dès lors qu'il y a intégration possible. Or, ce n'est pas le cas ; le résultat est un déséquilibre qui ne fait que croître.

M. BERGER précise que seul le LIFC a bénéficié ces trois dernières années de créations de postes IATOS et enseignants.

M. TATIBOUET ajoute que la situation ne s'améliore pas. Le laboratoire n'a pas le soutien nécessaire au développement des activités, ni le lien entre statutaires et contractuels.

M. Gilles BOSSUET constate que certains s'autocensurent, la politique de recrutement est déficiente. Il demande, afin de se faire une idée globale sur les besoins, d'avoir accès aux rapports des comités d'évaluation et aux rapports des laboratoires.

M. BERGER lui répond qu'il n'a pas tous les rapports, mais qu'il serait intéressant de lire les conclusions. Il propose dans un premier temps, d'afficher les postes prioritaires et dans un deuxième temps, d'affiner ce document en fonction des nouvelles demandes.

Proposition :

- 1) IGR informatique BAP E/ LIFC
- 2) TECH préparateur en chimie/géosciences
- 3) IGE laboratoire de physique moléculaire / BAP E

Vote :

Pour : 29

Abstention : 1

Contre : 0

II – Postes enseignants (cf. document de travail)

* Les emplois vacants

M. Joël BERGER explique que les postes vacants peuvent être redéployés dans l'Université. Ces trois dernières années, une vingtaine de postes de l'UFR ont été redistribués dans l'Université dont au moins 7 en mathématiques.

Le poste de MCF de Pascal MOLLIER est vacant suite à son départ pour Photline ; un autre poste de MCF parti à Photline a été transformé en IGR.

Les fiches des postes en 31 et 32^{èmes} sections (chimie) sont à recevoir.

L'ex-poste de M. LELOUP, 61^{ème} section (Génie informatique ; automatique), occupé provisoirement cette année, est demandé en anglais, pour compenser le déficit en langues. A ce sujet, M. BERGER fait remarquer qu'il y a un "trou" dans la carte des formations. Il ne sera plus possible d'accueillir le public BAC + 2 (IUT/BTS) et la demande de licence intermédiaire en productique a été refusée par le ministère, d'où la réelle difficulté pour inscrire les étudiants à la rentrée prochaine.

Le poste d'assistant libéré par M. FRANÇOIS est proposé en transformation poste professeur, car en biologie 2 postes de professeur avaient été redistribués et compensés par des ATER. Le souhait est de retrouver un appui professoral.

Pour les postes MCF en 66/69^{ème} section (physiologie/neurosciences) et professeur en 67^{ème} (biologie), pas de nouvelles des intéressés.

Ensuite figurent les cinq postes PAST, ce sont des personnes salariées dans une entreprise et travaillant à mi-temps (= 19h/semaine). Les demandes de renouvellement doivent être faites suffisamment tôt car le renouvellement n'est pas automatique.

M. TATIBOUET déclare que les 2 postes PAST en informatique seront proposés au renouvellement.

M. VERNOTTE demande s'il n'y a plus d'ATER "tournants" (c'est-à-dire pérennes), afin de doter la 30/34^{ème} section (milieux dilués, astronomie), dans un objectif de rapprochement entre l'observatoire et le laboratoire de physique.

M. BERGER répond que les demandes sont pertinentes, elles seront examinées à travers plusieurs critères :

- l'implication dans les équipes de recherche
- le besoin en enseignants
- le rapprochement entre laboratoires.

* Demandes de créations

M. Joël BERGER continue par le commentaire des demandes reçues (cf document de travail n°4)

- PAST FEMTO/LMA : demande pour prendre date car un master est en projet

- MCF 27^{ème} section (informatique) : 2 demandes pour pallier le détachement de deux enseignants à "Leirios" (entreprise créée par une équipe du LIFC)

M. TATIBOUET précise que cela s'inscrit dans la politique de l'Université ; il y a des besoins contradictoires, mais le déficit en postes est, de toute façon, très important.

- pour le poste MCF 31^{ème} section au LMN (chimie), il s'agit de retrouver un poste en échange d'un poste ATER tournant

- PR 30/63^{ème} section à FEMTO/Optique : les besoins en enseignants ont chuté dans la 30^{ème} section, et la 63^{ème} section est globalement bien dotée

- MCF en 35/36^{ème} section (géologie) : demande de création de 2 postes pour le renforcement de l'équipe de recherche

- MCF 60^{ème} section au LMA (mécanique) : fiche à compléter

- MCF 64/65^{ème} section (biochimie/biologie) : demande de l'UFR Médecine pour partage entre Médecine et ISIFC. Les membres du Conseil émettent un avis très réservé sur cette demande, car la section existe bien à l'UFR Sciences, mais le poste ne serait pas implanté à l'UFR ST.

- MCF en 66/67/68^{ème} (physiologie/biologie) section au LBE, la demande est faite pour compenser des postes redistribués

- MCF en 66/69^{ème} (physiologie/Neurosciences) demande pour soutien de la recherche sur les cellules souches, car 2 postes d'assistants ont été pris pour créer un poste MCF pour la partie comportementale.

Il est proposé de retrouver un poste MCF en échange d'un poste d'ATER "tournant"

M. BERGER recommande aux enseignants de remplir des fiches bien argumentées, car l'Université procède à une analyse fine des postes.

M. HENRIOUD suggère que l'on demande à l'Université de séparer les 61 et 63^{èmes} sections (génie informatique/électronique), qui sont souvent confondues alors qu'elles sont très différentes l'une de l'autre.

Le débat étant clos, M. VERNOTTE souhaite lire le message laissé par M. QUENARDEL.

M. BERGER rappelle son mécontentement sur l'interprétation des règles élémentaires de fonctionnement et laisse M. VERNOTTE procéder à la lecture du document.

M. BERGER soumet à l'approbation des membres du Conseil, le procès verbal du Conseil d'UFR du 10 mars 2005.

M. Serge ANDRE fait remarquer que le PV n'est pas le reflet de ce qui s'est dit, mais ne souhaite pas donner plus de précisions.

Mme PETITJEAN répond que le PV est condensé et qu'on ne peut transcrire le mot à mot. Cependant, les membres qui souhaiteraient voir leur intervention figurer intégralement dans le PV sont invités à la lui faire parvenir par écrit.

M. Oussama BARAKAT fait une remarque sur le fond. Il a été proposé de faire des "unités à 0 crédits", ne serait-ce pas décourager les étudiants ?

M. Jean-Pascal ANSEL lui répond que ce serait une façon de permettre aux étudiants de faire un stage en entreprise avec une couverture légale, lorsque ce stage n'est pas obligatoire dans le diplôme.

Après approbation du PV, la séance est levée à 17 heures.

La secrétaire de séance

Odile PETITJEAN